



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 4 MARS.

La banque d'Angleterre a fait annoncer qu'elle recevrait des propositions d'emprunt sur lettre de change à 90 jours, l'intérêt à 5 p. e., et le minimum fixé à 2000 livres sterling.

Le chancelier de l'échiquier a présenté dans la séance du 3 le bill sur les taxes de l'église. La chambre des communes a écouté une conversation sur cette question qui est soumise à un comité.

Les journaux de Londres s'occupent beaucoup d'une brochure que vient de publier le fondateur de Lloyd de Londres, M. Samuel J. Lloyd, et qui est intitulée : « Réflexions sur la cause et les conséquences de la pénurie de l'argent à la Bourse de la métropole. »

La situation des États-Unis est loin de s'améliorer. L'escompte est toujours très élevé ; le pain à New York vaut 1 fr. 40 les 4 livres. Le change entre les diverses places de l'union, coûte de 3 à 8 p. c. Il y a eu avec l'Europe commencement d'exportation de numéraire, le change étant devenu onéreux pour l'Amérique. A New York, le papier-monnaie qui ne s'élevait il y a 13 mois qu'à 4,728,000 dollars, a atteint maintenant 8,155,000 dollars. La main d'œuvre y est hors de prix, les maçons et les charpentiers gagnent de 13 50 à 16 fr. par jour, un manoeuvre ordinaire ne reçoit pas moins de 8 fr.

FRANCE. — PARIS, 5 MARS.

La Charte de 1830 annonce ce soir que les mesures pour la sûreté personnelle du roi, dont a parlé hier M. le garde des sceaux, sont d'abord le projet de loi sur la non-révocation, soumis en ce moment à la chambre des pairs, et ensuite un supplément de crédit pour les dépenses secrètes, que le gouvernement se propose incessamment de demander.

La discussion de la loi de disjonction n'a pas encore été terminée à la séance d'hier, malgré les clameurs des centres qui réclamaient la clôture après le discours de M. Martin (du Nord). M. Guizot n'a pas encore pris la parole, il se réserve le rôle que s'attribuait M. Thiers lorsqu'il venait à la fin des discussions et lorsque toute la chambre était fatiguée, enlever le projet en discussion, en employant le système d'intimidation.

Le ministère doit présenter à la chambre des députés le projet de loi sur les messageries, aussitôt après le vote de la loi de disjonction. Les nouvelles messageries françaises comptent se mettre en activité aussitôt que cette loi aura été adoptée, afin de ne pas être obligée de baisser ses prix outre mesure afin de soutenir la concurrence des messageries royales et des messageries Laffitte.

La cour des pairs ne paraît pas devoir se réunir avant la fin du mois pour juger Meunier, et il paraît que de nouvelles révélations ont donné lieu à des arrestations. Voilà 3 semaines environ qu'un supplément d'enquête a été ordonné. Mais il paraît que les nouvelles arrestations n'ont rien fait découvrir de nouveau. Plusieurs des personnes arrêtées ont même été remises en liberté. Meunier a subi depuis quelques jours plusieurs nouveaux interrogatoires. On lui reproche, dit-on, d'avoir donné de fausses indications à la justice.

Meunier avait signalé plusieurs individus comme faisant partie de sociétés secrètes et il a été prouvé ou qu'elles n'y avaient jamais été affiliées ou qu'elles s'en étaient retirées depuis longtemps. Aussi les importantes découvertes que les journaux disaient avoir été faites par suite des révélations de Meunier se réduisent à fort peu de choses.

LES TROIS SOEURS LOMBARDES

Le curé d'une petite ville de Lombardie où j'ai passé quelque temps, avait trois nièces, toutes très agréables et parfaitement élevées. Orphelines et sans fortune, elles furent recueillies par leur oncle, et grâce à leur économie, à leur bon caractère et leur zèle, elles apportèrent en même temps que le bonheur et la gaieté, un surcroît d'aïance dans le presbytère. Le bon vieillard, en retour, sut leur inspirer tant de sagesse par ses leçons, qu'elles renoncèrent à l'idée, peut-être un peu caressée jusque-là de se marier. Il leur fit entendre qu'étant pauvres, elles ne trouveraient que des maris au dessous d'elles par l'éducation, ou tellement pauvres eux-mêmes, que la plus profonde misère serait le partage de leur nouvelle famille. La misère n'est point un opprobre, leur disait-il souvent en ma présence, honte à quiconque ne redoublerait pas de respect pour ceux qui la supportent dignement, et de compassion pour ceux qui sont accablés. Mais c'est une si rude épreuve que le besoin ! N'y son âme, dans un si terrible pèlerinage Il fit si bien qu'il éleva leurs esprits à un état de calme et de dignité vraiment admirable. Lorsqu'il voyait un nuage sur la figure de l'une d'elles : Eh bien ! qu'as-tu ? disait-il avec cette liberté de l'une d'elles : Eh bien ! qu'as-tu ? disait-il au fenêtré, car si les jeunes gens qui passent dans la rue, vous voient sourire de l'innocence et d'un juste orgueil reparaisant sur le visage mélancolique, vous pensez bien que cette famille vivait dans la plus austère retraite. Ces jeunes filles savaient trop bien qu'elles devaient éviter tout des inclinations secrètement écloses, secrètement aussi elles furent comprimées et vaincues. S'il y eut quelques regrets, il n'y eut entre elles aucune confidence, quoiqu'elles s'aimassent tendrement ; mais la fermeté et le respect de soi-même étaient si forts en elles, qu'il y avait une sorte

— Le *Courrier de Strasbourg* publie l'adresse qu'un certain nombre de citoyens de cette ville ont fait parvenir à MM. les députés du Bas-Rhin, au sujet de la révocation du lieutenant général Voirol, adresse qui a provoqué la destination du général Schramm, qui y avait donné son adhésion. C'est une pièce fort inoffensive et fort respectueuse, et le journal qui la reproduit ajoute cette mention : « Suivent les signatures de tout ce que la ville de Strasbourg compte d'hommes dévoués au gouvernement. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le journal ministériel publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, 3 mars 1837.

« Espartero écrit du 25, que le mauvais temps l'a empêché d'attaquer, le 24, les onze bataillons carlistes laissés à Durango. »

« Voilà les positions respectives des deux partis : l'infant don Sébastien dans la vallée d'Ulzama avec 15 bataillons, contre Saarsfield qui en a 19. Guibelalde à Ernaui avec 9, contre Evans qui en a 21, et Goni à Zornoza avec 11, contre Espartero qui en a 28. Le reste entre Vittoria et l'Ebre. Saarsfield a fait évacuer la ligne de Zubiry pour réunir 13,000 hommes devant Pampelune, ce qui interrompt la communication avec notre frontière. Evans a été renforcé par 1,100 marins espagnols. »

— On écrit de Madrid, 22 février :

« Dans la séance du 21 des cortès, M. Bertrand de Lys a demandé que les cortès envoient deux députés de leur choix dans les provinces de l'ancien royaume de Valence, dont les carlistes ont pris en quelque sorte possession. L'orateur fait le tableau le plus sombre de la situation actuelle de ce pays. »

M. San Miguel : Ce ne sont pas seulement les factieux de Valence qui parcourent cette province, ceux du Bas-Aragon et d'autres provinces s'y promènent également en liberté, quelquefois leur nombre s'élève à huit mille hommes. Nos troupes éprouvent beaucoup d'embaras à les suivre. Enfin les généraux les plus actifs ne pouvaient arrêter les factieux dans certaines localités. Il ne faut pas oublier que, dans la guerre de l'indépendance, Napoléon lui-même ne put venir à bout de nos guérillas. Malgré ces considérations, l'orateur vote contre la proposition, dans la pensée qu'elle est inconstitutionnelle.

M. Ferro Mantaos signale l'état alarmant où se trouve l'armée. L'insubordination, dit-il, y est devenue générale. La proposition pourrait augmenter le mal. Craignez de blesser l'honneur militaire, sinon vous attirez au pays d'affreux malheurs.

M. Bertrand de Lys fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'examiner la conduite des généraux, mais de rechercher la cause des malheurs qu'éprouvent les habitants de la province de Valence.

M. Arguelles : La chambre ne peut adopter la motion du préopinant, si elle ne se proclame convention nationale. D'ailleurs si la proposition était adoptée, le ministère se retirerait. Tous les résultats obtenus jusqu'à ce moment seraient perdus, et la camarilla exploitée par l'étranger serait seule à en profiter.

La proposition est rejetée à une majorité de 138 voix contre 22.

La correspondance ordinaire de Madrid donne de nouveaux détails sur le banquet qui a eu lieu en honneur du capitaine Maitland. Voici le discours prononcé par l'ambassadeur d'Angleterre :

« Messieurs, je prendrai la liberté de vous adresser quelques

démulation tacite à étouffer toute semence de faiblesse sans la mettre au jour. L'amour propre, mais un amour-propre touchant et respectable, tenait en haleine la vertu de ces jeunes recluses. Et il faut croire que la vertu n'est pas un état violent dans les belles âmes, qu'elle y pousse naturellement et s'y épanouit dans un air pur, car je n'ai jamais vu de visages moins hâves, de regards moins sombres, d'aspects moins farouches. Fraîches comme trois roses des Alpes, elles allaient et venaient sans cesse, occupées au ménage ou à l'aumône. Lorsqu'elles se rencontraient dans les escaliers de la maison ou dans les allées du jardin, elles s'adressaient toujours quelque joyeuse et naïve attaque, elles se serrèrent la main avec cordialité. Je demeurais dans le voisinage et j'entendis leurs voix fraîches gazouiller par tous les coins du presbytère. Aux jours de fête elles se réunissaient dans une salle basse pour faire quelque pieuse lecture à haute voix à tour de rôle, après quoi elles chantaient en partie quelque cantique. Par les fenêtres entrouvertes je voyais et j'entendais ce joli groupe à travers les guirlandes de roses blanches et de liserois écarlates qui encadraient la croisée. Avec leurs magnifiques chevelures blondes, et des bouquets de fleurs naturelles dont se coiffent les jeunes lombardes, c'était vraiment le trio des grâces chrétiennes.

La cadette était la plus jolie. Elle avait plus d'élégance naturelle dans ses manières, plus de finesse dans son esprit, je dirais aussi plus de magnanimité dans son caractère, si je ne craignais de détruire dans mes souvenirs l'admirable unité de ces trois personnes, en n'ajoutant pas que le trait d'héroïsme que je vais vous raconter n'eût pas été possible à toutes trois également.

Arpalice était le nom de cette cadette. Elle aimait la botanique et cultivait une plate-bande de fleurs exotiques le long d'un mur du jardin qui recevait les pleins rayons du soleil et en conservait la chaleur jusqu'à la nuit. De l'autre côté du mur s'élevaient, à peu de distance, les fenêtres d'une jolie maison voisine, où une riche famille anglaise loua pour un été. Lady C*** avait avec elle deux fils, l'un

paroles en espagnol, en réclamant pour mon langage toute votre indulgence. Lorsque le cœur parle, son expression peut être éloquent sans être grammaticale. Le plaisir que j'éprouve en m'adressant à vous ne tient pas à des considérations personnelles, mais à l'honneur que j'ai de représenter un pays animé d'une grande bienveillance pour l'Espagne et la cause nationale. L'alliance entre l'Espagne et l'Angleterre qui, je l'espère, s'établira sur des bases chaque jour plus solides et durables, cette alliance est un point nouveau et important dans la politique de l'Europe. (Profonde sensation. On fait la remarque que la France est complètement oubliée dans le discours de M. l'ambassadeur.)

« Le temps est venu où la nécessité d'un nouvel élément dans la balance du pouvoir se fait sentir. Nulle part cet élément ne pourrait être aussi naturellement trouvé qu'en Espagne, dans ce pays où tout peut et doit se tourner pour l'agrandissement national. Où le trouver, si ce n'est en Espagne, lorsque les ombres passagères qui obscurcissent sa splendeur seront dissipées, quand elle aura reconquis ses libertés, assuré son indépendance et repris sa place entre les nations. »

« Où rencontrer ces éléments, si ce n'est au sein d'une nation dont les représentants ont plus fait en quelques mois pour la consolidation de l'ordre public et pour les intérêts d'une liberté véritable, que ne fit aucun congrès national à aucune autre époque, dont les représentants ont donné l'exemple d'une modération et d'une prudence qui feraient envie aux nations les plus expérimentées, aux corps parlementaires les plus illustres ? Cet élément sera durable, surtout dans l'Espagne, fortement alliée à l'Angleterre. Ces pays sont faits pour s'unir étroitement, et trouver dans leur intimité des avantages réciproques. »

« L'Angleterre a de vastes intérêts politiques à conserver : elle a de vastes intérêts commerciaux à féconder et à agrandir. *Tiene vastos intereses comerciales que promover.* (Mouvement, marque d'attention). En conséquence son vœu le plus cher, c'est que l'Espagne soit puissante pour être indépendante et en état d'offrir un contre-poids à l'influence et au pouvoir des autres nations. Son vœu, c'est que l'Espagne s'enrichisse parce qu'elle a plus d'intérêt à commercer avec le riche qu'avec le pauvre. L'Espagne professe les mêmes opinions, elle doit former les mêmes vœux. Quand tous les intérêts se confondent, qui pourrait douter du succès que nos efforts combinés sont appelés à remporter sur l'ignorance et le despotisme ? »

« Voilà, messieurs, les motifs qui me font regarder la cause de l'Espagne comme la cause propre de l'Angleterre, et je suis parfaitement convaincu que tous les pays respectifs s'uniront fermement, et plus ils seront tous deux prospères et puissants, et plus les autres nations devront s'en applaudir ; car nous visons au bon gouvernement, et les principes que nous soutenons sont ceux qui conduisent au bien-être et à la félicité du genre humain. »

M. Zumalacarrégui, président actuel des cortès : Je me crois autorisé à déclarer que le congrès de la nation espagnole ne manquera jamais à ce qu'il doit à la nation anglaise. (Adhésion.)

Après quelques mots de M. Olozaga, désigné par l'assemblée pour répondre à l'ambassadeur d'Angleterre, M. Maguero a porté un toast à la princesse Victoire.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 MARS.

Hier vers midi, Sa Majesté, accompagné de S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg son frère, et des princes ses neveux,

physique, et qu'elle essayait de rétablir à l'air pur des campagnes alpêtres, l'autre, âgé de vingt-cinq ans, plein d'espérance, beau de visage et doué d'un esprit fort droit, d'un caractère équitable et généreux. Ce jeune homme voyait de sa fenêtre la belle Arpalice arroser ses fleurs ; et, dans la crainte de la mettre en fuite, il l'observait chaque jour, et tout le temps qu'elle demeurait, par la fente des rideaux de la *tendina*. Il en devint amoureux, et tout ce qu'il apprit d'elle et de son entourage le captiva si fort qu'il la demanda en mariage, avec l'agrément de lady C***, laquelle, voyant dépeindre son fils aimé et craignant d'éloigner par sa rigueur le second, fit la sacrifice de ses préjugés aristocratiques et donna son consentement. Grande fut la surprise dans la maison anglaise quand le curé, après avoir consulté sa nièce, remercia poliment et refusa net pour elle l'offre d'un nom illustre, d'une immense fortune, et, ce qui était plus digne de considération, d'un amour honorable. Le jeune lord crut que la fierté du presbytère avait été blessée par la précipitation de sa démarche ; il montra tant de douleur que lady C*** se décida à aller en personne trouver Arpalice et lui demanda avec instance de devenir sa bru. La beauté, le grand sens et la grâce de cette jeune personne la frappèrent tellement qu'elle partagea presque le chagrin de son fils en la trouvant inébranlable dans sa résolution. Le jeune C*** tomba malade, et, en même temps, son frère aimé mourut. Le jour de la famille anglaise se prolongea dans la petite ville. Le curé alla trouver lady C***, lui offrit de délicates consolations, s'enquit avec intérêt de la santé du jeune lord et s'efforça, par les soins les plus pressés, d'adoucir leur triste situation. A peine rétabli, lord C***, qui avait fait mettre son lit auprès de la fenêtre, afin d'apercevoir de temps en temps Arpalice, se glissa le long du jardin du presbytère, cacha des billets doux dans les fleurs qu'Arpalice venait cueillir, lui en fit parvenir d'autres, la suivit à l'église, et enfin lui fit une cour assidue, mystérieuse et romanesque, dont elle n'avait guère le droit

est allée faire une promenade dans les environs de Boisfort. Les journaux d'Allemagne persistent à dire que S. A. le duc de Saxe Cobourg partira de Bruxelles, avec les princes ses fils, qui vont achever leurs études à l'université de Bonn.

Nous avons annoncé hier diverses nominations dans le corps diplomatique à l'étranger, nous croyons pouvoir y ajouter celle de M. Arnold de Thier comme attaché à la légation de Belgique à Madrid. (Emancipation.) Depuis hier, le prix des places de Bruxelles à Paris est doublé.

Les tableaux, sculptures et lithographies d'artistes belges, à l'exposition de Paris sont : Quoi vous mangez de la viande un jour défendu, vous serez... par H. van de Coene, sous le n. 472; une vue prise dans le Cumberland, par Max. Ge-lissen, sous le n. 819; la femme adultère, de Naviz, sous le n. 1362, déjà exposé à Bruxelles; vue prise aux environs d'Anvers avec animaux, par A. Moren; Cain venant de porter le coup fatal à son frère, groupe en plâtre, par Joseph Griefs, sous le n. 1939; S. M. la Reine des Belges, médaillon en marbre, par le même; différents portraits en lithographies, de Beaugnet.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 5 mars.

Séance du 6 mars. — La séance est ouverte à midi et demi. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics. On en est resté au chapitre V, nouveau. Service du chemin de fer.

Service actuel des sections ouvertes et service éventuel de ces sections et des sections à ouvrir dans le cours de l'année.

Table with 2 columns: Article description and Amount in francs. Includes 'Art. 1er. Entretien et police de la route proprement dite', 'Art. 2. Dépenses de transport', and 'Art. 3. Frais de perception'.

Les dépenses éventuelles s'élèvent à pour l'article premier à 220,000 fr.; pour l'article 2 à 360,000 fr., et pour l'article 3 à 205,070 fr. — Total, 985,000 fr. Ces éventualités sont : nombre de voyageurs, supérieur à 50,000; expédition et transport de marchandises, et enfin ouverture de sections de Termonde à Wetteren (8 mois), de Wetteren à Gand (4 mois), de Malines à Liège (1 mois).

La section centrale propose de réduire le chiffre des dépenses éventuelles à 690,000 fr.

M. le ministre des travaux publics entre dans de longs détails sur les dépenses faites jusqu'aujourd'hui pour le chemin de fer. Au 1er janvier 1837, il avait été dépensé ou engagé 44,436,047 fr., dans la répartition suivante :

Table with 2 columns: Section description and Amount in francs. Includes '3 sections achevées', '6 sections en train d'exécution', and 'Dépenses pour entretien, exploitation et perception'.

Le ministre termine en disant qu'il adhère à la réduction proposée par la section centrale, en déclarant qu'il demandera de nouveaux fonds au mois de novembre prochain.

L'art. 1er réduit à 380,000 fr. est adopté sous la réserve exprimée par M. le ministre.

Art. 2. — Dépense de transport, 785,000 fr. — adopté.

Art. 3. — Frais de perception, 325,000 fr. — adopté.

Le second vote est renvoyé à mercredi.

Un débat s'est ensuite engagé sur la question des polders, et M. Gendebien a demandé que la commission déclarât s'il ne serait pas avantageux de faire pour le compte du gouvernement l'acquisition de ces polders. M. Dubus s'opposait à ce que cette question fût posée à la commission, attendu que cela pourrait entraver toute négociation ultérieure. La chambre a néanmoins adopté la proposition de M. Gendebien, et en conséquence M. Dubus a donné sa démission de membre de la commission des polders. Il sera remplacé par le bureau.

Sur la demande de M. le ministre des travaux publics, la chambre a déclaré l'urgence de son budget et a procédé immédiatement au second vote. Il a été adopté à l'unanimité.

Demain la chambre continuera la discussion du budget de la guerre.

Bruxelles, 6 mars (trois heures). — Aujourd'hui liquidation. Les affaires ont été extrêmement lourdes. Après avoir 24 1/4 en actif espagnol (Ardoin), le cours a fléchi, il est resté après la cote 24 1/8 argent au 10. Société Générale émission de Paris 1.60 A; Actions réunies 100 7 1/8 P. On dit que par courriers extraordinaires, il est arrivé de très mauvaises nouvelles d'Espagne.

On rapportait à la bourse une nouvelle bien affligeante : M. Aubin, Rittweger, banquier à Verviers, vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis, par une maladie de trois jours; il faisait ses préparatifs pour venir à Bruxelles, lorsqu'il a été attaqué. Cette perte inspire un regret général, celui qui en est l'objet le méritait par toutes ses belles et bonnes qualités.

Amsterdam, 4 mars. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 1/8 1/16, 5 p. c. 400 3/4, billets de chance 22 1/2, syndicat 93 3/8 1/2 3/8, société de commerce 185 3/4 3/8. Ardoin pièce de 85 liv. 24 5/8 1/16 ditto grosses pièces 24 1/2, coupons 45, différée 60, passive 7 1/4, brésiliens 85 1/2, Naples 60, russes 104.

Londres, 3 mars (quatre heures). — Nous sommes sans nouvelles positives du nord de l'Espagne, l'active est descendu à 86 avec tendance à la baisse.

de s'offenser, puisqu'il avait si bien prouvé à l'avance l'honnêteté de ses vues.

Un mois s'écoula ainsi et un matin Arpalice avait disparu; grand effroi et grande rumeur dans le presbytère, déjà les deux sœurs désolées couraient en se tordant les mains vers la rue pour avoir des nouvelles de la fugitive, lorsque le curé, sortant de sa chambre d'un air ému mais non affligé, leur dit de se tenir tranquilles, de ne montrer aux gens du dehors aucune surprise et de ne point avoir d'inquiétude. C'était lui-même, disait-il, qui avait envoyé Arpalice à Bergame pour une affaire à lui personnelle, et dont il priait ses chères nièces de ne lui demander compte qu'après le retour de leur sœur. Trois jours après cette matinée, la famille anglaise partit pour Venise et de là pour Vienne. Le jeune lord paraissait consterné, mais il ne voulait pas souffrir que sa mère renouvelât ses instances. En même temps qu'ils prenaient, à l'est, la route de Brescia, le curé prit, à l'ouest, celle de Bergame, et le lendemain, Arpalice était de retour avec lui au presbytère. Elle était fort pâle se disait souffrante; mais elle était aussi affectueuse et aussi sereine qu'à l'ordinaire. Elle pria ses sœurs de ne pas la questionner, et ce ne fut qu'au bout de six mois, après que les brillantes couleurs de la santé eurent reparu sur ses joues, qu'il fut permis au curé de trahir son chaste secret, Arpalice avait aimé lord C***; mais par tendresse pour ses sœurs, elle n'avait pas voulu se marier.

Voici la lettre que l'oncle avait trouvée dans la serrure le jour où Arpalice avait pris la fuite. Le bonhomme, en essayant de me la lire, était si ému qu'il ne put achever, et me la jeta sur les genoux : « Tenez, me dit-il, j'y renonce, quoique je la sache par cœur. J'ai pris copie de cette lettre avec sa permission, et la voici : « Mon oncle, ne me blâmez pas de la faiblesse qui m'accable, j'ai tout fait pour lutter contre mon cœur. Il faut que cette passion qu'on appelle inclination (je traduis textuellement) soit bien plus difficile à gouverner que je n'

Consolidés 89 7/8 90, belges 102, hollandais 2 1/2 p. c. 53, dito 5 p. c. 402 1/4 1/2, espagnoles active au comptant 26 25 3/4 7/8, au 16 mars 26 25 3/4 7/8 26, coupons 45 47, passive 7 1/4 3/8 1/4, différée 11 1/4, portugais 5 p. c. 48 3/4 1/2, id. 3 p. c. 32, brésiliens 60.

LIÈGE, LE 7 MARS.

MONNAIE.

Il paraît que les agents de l'administration se sont mal exprimés, ou que les marchands ont mal compris, l'information qui leur était donnée, et dont nous avons parlé hier. Voici l'avis que vient de faire publier l'administration communale :

Le collège des bourgmestre et échevins, informé qu'il s'est élevé dans le commerce des difficultés pour l'échange des pièces de 50, 25, 10 et 5 cents, ancienne monnaie des Pays-Bas, et que beaucoup de négociants ou revendeurs se refusent à les recevoir autrement que comme représentation d'une valeur respective de un franc, 50, 20 et 10 centimes, Croit devoir rappeler au public et plus particulièrement aux négociants et marchands en détail, les dispositions en vigueur relativement au cours de ladite monnaie :

1. Aux termes de l'article 19 de la loi monétaire du 5 juin 1832, les pièces d'argent de un florin, de 50, 25, 10 et 5 cents doivent continuer à être reçues au trésor et dans la circulation sur le pied de 47 1/4 centimes du florin des Pays-Bas par franc, c'est-à-dire la pièce d'un florin pour

Table with 2 columns: Denomination and Value in francs. Includes 'Id. de 50 cents', 'Id. de 25', 'Id. de 10', and 'Id. de 5'.

2. En conformité de l'art. 22 de la loi précitée, et en exécution de l'arrêté royal du 28 mars 1834, les pièces de cuivre de l'ancienne monnaie des Pays-Bas, ont cessé d'avoir un cours légal, tant en ce qui concerne les caisses publiques, qu'en ce qui concerne le commerce.

Le collège des bourgmestre et échevins prévient les administrés que tout refus de recevoir, sur le pied établi ci-dessus, les pièces d'argent des Pays-Bas, constituera une infraction à la loi et devra en conséquence être signalé à MM. les commissaires de police, pour être poursuivi en conformité de la loi.

Le présent avis sera publié à deux reprises dans les divers journaux de cette ville, et affiché dans les halles et marchés.

Des expéditions en seront transmises à la police, afin d'en assurer l'exécution.

A l'hôtel de ville, en séance le 6 mars 1837.

Le président, Louis Tamme.

Par le collège, le secrétaire, Demany.

CONJECTURES.

Les dispositions du roi Guillaume viennent justifier, chaque jour, quelques-unes de nos prévisions. Poussé à bout par les Etats-généraux, qui le somment de mettre un terme à la déplorable situation de la Hollande, il ne sait plus à quel moyen recourir pour la prolonger, et semble se montrer enfin disposé à céder au vœu des mandataires du pays. Mais ne croyez pas qu'il soit d'accord avec eux sur la nature des moyens à employer pour atteindre ce but.

Les Etats-généraux demandent que les négociations soient reprises et qu'un traité de paix définitif règle les conditions de la séparation de la Belgique et de la Hollande. On ne parle point de l'acte du 15 novembre; mais on fait sentir cependant que c'est sur les bases de ce traité que l'on voudrait voir conclure la paix. La guerre ne trouve parmi eux aucun partisan.

Les députés, qui autrefois se montraient les plus belliqueux s'élèvent contre la possibilité de vider le différend par la voie des armes. Nous ne pouvons plus songer à la guerre, s'est écrié M. Van Sytzama; nous ne pouvons, sans nous déshonorer, violer la convention du 21 mai, a dit M. Van-Daume, et ces paroles, expression d'un sentiment qui est au fond de tous les cœurs, n'ont été combattues par personne. Le fougueux ministre des finances lui-même, celui qui nous traitait au commencement de la session de rebelles et de misérables, n'a pas osé les contredire. M. le ministre de la guerre s'est également. Mais ce silence des organes du gouvernement ne doit pas être interprété dans le sens d'une adhésion directe ou indirecte aux mesures pacifiques proposées par les députés.

Le roi Guillaume connaît fort bien la situation de la Hollande; les Etats-généraux ne la lui ont pas laissé ignorer. Pas un seul projet de loi financière n'a été présenté aux

croyais Apparemment qu'il plaît au seigneur de m'éprouver pour me ramener au sentiment de la crainte et de l'humilité. Hélas! mon bon oncle, gardez-moi le secret. Rien au monde n'eût put me déterminer à avouer à mes pauvres sœurs, pourquoi j'étais malade; mais vous êtes mon confesseur et mon père en Dieu, je viens avouer avec honte que c'est le chagrin qui m'a vaincu. J'ai eu l'imprudence de recevoir plusieurs lettres de ce jeune homme, je vous les renvoie, mon oncle. brûlez-les; que je ne les revois jamais, elles m'ont fait trop de mal! Elles ont troublé le zèle de mes jours, et le repos de mes nuits. J'ai laissé le veau de la flatterie s'insinuer dans mon âme, et en un instant, chose étrange et déplorable! l'estime de cet étranger m'est devenue plus précieuse que les bénédictions de ma famille. Tandis que les plus tendres caresses de mes sœurs, tandis que vos plus bienveillantes paroles me tiraient à peine d'une secrète mélancolie, les phrases insensées que mylord m'écrivait, et que je devorais avec mystère, me faisaient monter le feu au visage, et mon cœur bouillissait comme s'il allait se briser. O mon cher oncle, quelle chose puissante que la louange qu'elle est si facile et si lâche que notre cœur quand nous en avons ouvert l'accès? Le désordre de mon âme, arrivé si subitement lorsque je me croyais si affermi est un mystère pour moi. Je ne comprendrais jamais comment un homme que je ne connais pas, a pu m'inspirer plus d'attachement pendant quelques instans que vous et mes sœurs. Un sentiment si injuste, si aveugle ne peut-être qu'une embûche de Satan.

Lorsque je l'ai repoussé la première fois, vous m'avez dit de bien réfléchir, vous m'avez engagé à suivre mon penchant, vous m'avez répété les paroles sacrées! Il est écrit, la femme quittera son père et sa mère. Je sais que c'est la loi des anciens temps. Mais aujourd'hui qu'il y a tant de filles à marier qui ne demandent pas mieux, je ne crois pas que les hommes soient en peine de trouver à s'établir; et dès ce premier

chambres sans que celles-ci n'aient insisté sur la nécessité de mettre une fin. Tout récemment encore, quand on a discuté en section le projet de loi tendant à obtenir des fonds pour le paiement intégral de la dette dont une partie incombait à la Belgique. « On a déploré l'état défavorable des finances, » et on a de nouveau exprimé le vœu d'un prompt arrangement avec la Belgique. On a déclaré même qu'on n'accuserait devant les fonds demandés par le gouvernement pour faire face que dans l'espoir qu'il ferait tous ses efforts pour mettre, par un arrangement convenable avec ce pays, un terme à la situation malheureuse dans laquelle la Hollande se trouve depuis plus de six ans, et qui continue à menacer le pays de pertes irréparables. (1) Ce langage n'est point suspect. Si l'état de la Hollande était prospère et brillant, on le crierait sur les toits; les organes de la presse néerlandaise ne manqueraient pas de donner un démenti aux députés qui s'avanceraient de le dépendre sous des couleurs aussi sombres. Mais toutes les voix se réunissent pour proclamer l'impossibilité de supporter plus longtemps les charges qui pèsent sur la Hollande.

Maintenant, comment le roi Guillaume a-t-il répondu aux plaintes des Etats-généraux? Par la présentation d'un projet de loi tendant à obtenir, sur l'exercice de 1837, une allocation extraordinaire de 10,603,400 florins pour l'armée seule. Ainsi les intentions du roi Guillaume sont manifestes. Il veut, sans doute, mettre son armée sur le pied où elle se trouvait en 1833, lorsque toute la garde communale était en activité, et que ses forces étaient au complet. Et notez que ce projet d'armement est antérieur aux discussions qui ont eu lieu chez nous à la chambre des représentants. On ne pouvait donc pas argumenter de l'intention manifestée par le gouvernement belge de renforcer notre armée, pour en déduire la nécessité d'augmenter également le chiffre de l'armée hollandaise. En présence d'un pareil état de choses, n'est-il pas prudent d'agir de notre côté, comme si le roi Guillaume voulait se préparer à la guerre, tenter un dernier effort, comme s'il méditait une invasion nouvelle? S'il ne voulait en effet que se tenir à la défensive, pourquoi cette demande d'un subside extraordinaire de dix millions? Il a quarante à cinquante mille hommes sous les armes. La plupart de ces troupes sont concentrées sur la frontière. Elles suffisent à la défense du pays, et leur présence doit inspirer d'autant plus de sécurité au roi Guillaume, qu'il sait fort bien que la Belgique ne violera pas ses engagements, et n'attaquera pas la Hollande. On ne peut donc que lui supposer le projet de vouloir en appeler, une dernière fois, au droit du plus fort, pour reconquérir les provinces qu'il a perdues.

Une autre circonstance fort importante vient appuyer le système que nous défendons. Lorsque les Etats-généraux, surpris de cette nouvelle demande, ont demandé des explications au gouvernement, celui-ci a répondu qu'il les donnerait en comité général (c'est-à-dire en séance secrète). Pourquoi ce mystère? A-t-on craint la divulgation des projets qu'on médite? A-t-on craint que les indiscretions d'une séance publique fissent échouer l'entreprise qu'on prépare? On est fortement porté à le croire. La seule objection sérieuse à une interprétation semblable de la pensée du roi Guillaume, c'est que la Hollande n'a aucun intérêt à nous faire la guerre, et qu'elle n'aspire qu'à la paix. Mais il s'agit bien ici de l'intérêt de la Hollande! ce n'est pas d'elle qu'on s'inquiète. L'honneur de la dynastie marche avant toutes les autres considérations humaines. L'orgueil du roi Guillaume a subi un affront sanglant; c'est de cet affront qu'il faut tirer vengeance, et dut-il ruiner de fond en comble le pays qu'il gouverne, ce monarque, tant qu'il vivra, ne se désistara pas de ses prétentions sur la Belgique.

Nous ne touchons donc pas au terme de nos embarras politiques. Au moment où nous achevons ces lignes, nous recevons des nouvelles de la Hollande, datées du 5 mars. Elles portent que : « La séance à huis clos de la deuxième chambre a duré plus de quatre heures, et que le secret le plus absolu a été imposé aux membres présents. Les ministres des finances et des affaires étrangères ont donné des explications aussi bien sur l'état des finances et sur les projets de loi présentés, que sur les affaires politiques du pays. On assure que la communication faite par le gouvernement n'est pas de nature à faire naître l'espoir d'un dénouement prochain. »

Tous les journaux hollandais portent ces nouvelles; on peut donc les regarder comme certaines. Dans ces conjonctures il faut que notre gouvernement déploie la plus grande activité et accélère l'armement de nos troupes. Quand une force imposante sera réunie sur la frontière, le roi Guillaume

(1) Handelsblad du 2 mars.

jour, comme j'avais l'esprit calme et que je ne sentais rien pour mylord, il m'a semblé que je devais résister par amour pour mes deux pauvres sœurs, une fortune si différente de la leur. Madame sa mère me donna à quitter votre état vous, mon oncle, et je n'ai pu souffrir. Fière de me voir parler de vous, et de cette chère petite maison où nous vivions si heureusement pour aller porter de grandes robes et rouler carrosse dans des pays que je ne connais pas; et puis, je me suis dit que comme ce n'était pas la fortune qui pouvait me tenter et me faire épouser mylord, ce n'était pas non plus en faisant part de cette fortune à mes sœurs, que je pourrais les tenter si elles ne trouvaient pas le bonheur dans ma nouvelle famille. Et puis encore que sait-on? j'aurais peut-être été heureuse dans le mariage aussi, mes sœurs voyant cela auraient peut-être souhaité de se marier aussi, et peut-être qu'elles ne l'auraient pas pu. Et si elles s'étaient mariées, peut-être n'eussent-elles pas fait d'heureux ménages; et voilà toutes ces existences si tranquilles, brulées, voilà notre bonheur échangé en soucis, en regrets, en dépités sans cesse et sans terme. Enfin mon cerveau n'était pas malade de ce jour là, je vis tout d'un coup et ainsi que remplit qu'eusse in dans un livre, tous les inconvénients de ce mariage, je vous les démontrai à vous-même, et je vous persuadai de m'affranchir dans mon refus, si je venais à changer malheureusement d'avis. Mais après ce refus, les plaintes de mylord devinrent si grandes, qu'elles comblèrent presque ma raison; et quoique je ne lui aie pas donné ma main, mes paroles ont été ses regards, la moindre espérance, voilà qu'aujourd'hui lui avoir écrit des regards durement de me laisser en repos et de ne jamais compter me faire changer d'avis, je me suis évanouie dans ma chambre, et après être revenue à moi-même, je me suis sentie faible en larmes, comme si on fut venu m'annoncer votre mort ou celle d'une de mes sœurs. Epouvantée de me sentir si faible, et ne comprenant rien à la force subite de cette inclination, j'ai vu qu'il était temps de prendre quelque parti irrévoicable, car je n'étais plus sûre de moi. J'ai donc

songera avant de nous attaquer. Le meilleur moyen de prévenir la guerre, c'est d'être toujours préparé au combat.

Il vient de s'élever un singulier incident dans notre administration.

On se rappelle que le conseil provincial a porté dans son budget les sommes pures pour le canal de Bois-le-Duc. Ce budget a reçu l'approbation royale, à l'exception de trois ou quatre articles sur lesquels le ministère déclarait avoir à délibérer, et parmi ces derniers se trouvait l'article relatif aux centimes additionnels perçus pour le canal de Bois-le-Duc. Après un premier délai de 40 jours, il parut un arrêté royal, qui le prolongeait de trois mois. Ce second délai expiré, le ministère prit un troisième arrêté, dans le but de gagner du temps mais la députation provinciale objecta que les délais légaux sont expirés; le roi, dit-elle, peut après les premiers quarante jours, remettre à une autre époque l'approbation à donner aux budgets provinciaux; mais il ne peut aller au delà et proposer une troisième fois l'acte dont il s'agit. — En conséquence la députation considère les 191,000 fr. perçus pour le canal de Bois-le-Duc, comme définitivement acquis à la province.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de la question de l'emplacement du jardin botanique. On balance entre le terrain du Beau-Mur et celui de Ste. Véronique. On nous écrit qu'il existe un troisième terrain qui pourrait aussi convenir à l'établissement projeté: c'est la portion du quai St. Léonard qui longe la Meuse, au delà de la fonderie de canons. Voici ce que disent les partisans de ce nouveau projet: le terrain dont il s'agit coûterait moins cher que celui du Beau-Mur, dans le cas même où l'on serait obligé de faire une expropriation; il n'est point, à la vérité, accidenté; mais on répond à cette objection, que les jardins botaniques de Paris, de Gand et bien d'autres, ne le sont pas davantage. Ce terrain se trouve aussi à une distance moins grande que les deux autres, d'un point important, celui de l'Université. Enfin, ils font remarquer qu'alors que l'on s'attache à embellir tous les autres quartiers, on néglige un peu le quartier du Nord, et qu'il se présente une occasion de faire quelque chose en faveur de ses habitants.

Notre rôle est purement ici, celui de rapporteur; mais il nous semble que le conseil communal devrait s'entourer de toutes les lumières possibles dans la question présente, et consulter toutes les personnes à connaissances spéciales; c'est ainsi qu'il a fait du reste, dans la plupart des affaires un peu majeures.

On objecte encore contre le terrain de St. Léonard, que la fumée de la manufacture de zinc s'étendrait jusqu'au jardin botanique. C'est encore là un point du débat qu'il faudra examiner avec soin.

On dit que le conseil communal a décidé, dans le huis-clos de la dernière séance, que le cours de religion au collège serait supprimé, et que le traitement qui y était alloué serait rayé du budget.

Ce cours n'existait plus depuis la fin de 1833, époque à laquelle des difficultés s'étaient élevées entre la régence et l'autorité religieuse; mais on avait laissé subsister le traitement au budget.

Le 6^e régiment de ligne, s'était réuni hier sur la place St. Lambert, pour recevoir M. Chazal, comme colonel.

Nous avons annoncé hier que la police avait arrêté un certain nombre de mendiants. Plusieurs de ces mendiants ont opposé de la résistance; et elle a naturellement excité de la pitié parmi les témoins de ces sortes de scènes. On doit songer cependant que les agents de la police ne font ici que remplir les ordres qu'ils ont reçus. On a vu que le conseil communal s'était élevé contre la tolérance de la police, qui laissait circuler une foule de mendiants dans les rues de notre ville. C'est à l'occasion de ces plaintes, que les agents de l'administration ont opéré les arrestations dont il s'agit; et quand ils se bornent, comme nous venons de le dire, à exécuter strictement les ordres qui leur ont été donnés, et nous espérons qu'il en est ainsi; il doit leur être pénible de rencontrer une sorte d'opposition dans la population.

La Charte, journal ministériel, contredit le bruit qui s'était répandu que des lois nouvelles pour protéger la vie de Louis-Philippe seraient présentées à la chambre des députés. (V. Paris.)

Les nouvelles d'Espagne de ce jour présentent de l'intérêt.

On lit dans le Journal de Verviers: Depuis longtemps, M. Laoureux, fabricant de draps en cette ville, et ses contremaîtres s'apercevaient qu'on leur volait de l'argent; un jour, l'un d'eux, M. Franquet, fut

dévalisé d'une somme d'environ 400 francs, tous ces vols se commettaient à des époques assez rapprochées, et toutes les investigations n'avaient pu découvrir l'auteur ou les auteurs de ces soustractions. Hier un événement inattendu a fait mettre la main sur une femme qu'on était loin de soupçonner. Cette personne était portière chez M. Laoureux et en cette qualité elle avait accès dans tous les ateliers, et les bureaux de la fabrique. Hier donc vers midi un coup de pistolet, parti d'un des ateliers, ayant attiré l'attention de M. Laoureux et d'autres personnes qui étaient chez lui, on accourut et l'on découvrit que c'était la portière qui, en l'absence de ses maîtres, avait occasionné cette explosion en voulant ouvrir, avec une clé qu'elle s'était procurée, une caisse à laquelle était adapté un pistolet chargé de projectiles. Cette femme est blessée à la figure et a été mise immédiatement entre les mains de la justice.

On lit ce qui suit dans un journal cette ville: M. le gouverneur de la province, baron Vandestein de Jehai, accompagné de MM. Seroux, Boussemart, Defosse, Hubart et Honoux, membres de la députation permanente de notre conseil provincial, s'est rendu samedi vers midi au local de notre école de médecine vétérinaire. Ces MM. ont consacré deux heures au moins à la visite qu'ils ont faite de cet établissement d'instruction; ils sont entrés dans les détails les plus minutieux et ont été un peu plus satisfaits de l'état dans lequel ils ont trouvé notre école vétérinaire et en ont manifesté leur haute satisfaction à MM. les professeurs Dewildt, Desaise et Phillips qui ont eu l'honneur de les recevoir.

ACQUISITION DE LA SALLE DE SPECTACLE. (Fin.)

Les adversaires de l'acquisition s'appuient sur ce que les propriétaires actuels retireraient 2,000 fr. d'actions tombées à 14 ou 15,000 frs., et sur ce que la dépense à charge de la ville, lorsqu'elle sera propriétaire, est bien plus considérable que ne la présentent ceux qui sont partisans de cette opération.

Ils ajoutent d'ailleurs qu'un subside au directeur n'est pas une nécessité; et que le prix plus élevé de l'abonnement et des billets d'entrée sera un remède aux déficits des diverses entreprises théâtrales qui se sont succédées depuis plusieurs années (1). Et au sujet des subsides, ils finissent par se demander s'il n'est pas plus naturel de faire payer une bonne troupe par ceux qui fréquentent le théâtre que d'aggraver les charges de la classe inférieure, et cela uniquement pour l'agrément des riches.

Voici les calculs faits par ces derniers pour le cas où l'achat de la salle de spectacle aurait lieu:

Les actions s'élèvent à 310,550 à 3 pour cent d'intérêt,	fr. 9,316 50
Amortissement,	fr. 8,000
Réparations urgentes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et agrandissement, au moins 80,000 à 5 p. c.,	4,000
Confection de nouveaux décors et entretien de la salle,	5,000
Remise des 5 1/2 pour cent et salle gratis au directeur,	5,000
Dépense annuelle,	42,316 50

Ceux qui s'opposent à l'acquisition comparent aussi la situation de la caisse communale dans les deux hypothèses. Voici leurs calculs:

Dans l'état actuel, on porte chaque année au budget 6,000 frs. pour les actionnaires et 10,000 frs. au directeur comme subsides.	
Dans le cas d'achat, il faudra dépenser frs. 27,316 50 c. pendant 26 ans.	
Dans le premier, économie de frs. 11,316 50 pendant 26 ans, ce qui ferait, en y comprenant les intérêts, une somme en plus de 678,000 frs.	
En supposant que la salle de spectacle ait une durée de 43 ans, la ville devenue propriétaire recevrait des sociétés d'assurance une somme de 200,000 frs. à déduire des 678,000 frs.; par suite il y aurait encore un excédant des dépenses de plus de 478,000 frs.	
Alors après les 26 ans nécessaires au remboursement des actions, ils évaluent la dépense à 41,000 frs. dont voici le détail:	
Pour intérêt à 5 p. c. sur les 678,000,	33,900

(1) On a pu voir, depuis quelque temps, que toutes les villes du pays qui jouissent d'un spectacle sont obligées de venir au secours de l'administration.

Pour assurance contre l'incendie,	2,000
Pour entretien des bâtiments, des décors,	5,000
	40,000

(Nous n'entreprendrions pas ici de justifier des calculs, nous ne sommes que rapporteurs.)

On sait que George Sand (Mme. Dudevent) appartient aujourd'hui à la presse; elle écrit dans le journal le Monde, où elle compte parmi ses collaborateurs M. de Lamennais. On pense que cette alliance doit exercer une grande influence sur l'esprit de l'auteur de Lélia. En effet, après avoir préconisé ce que les St. Simoniens appelaient la réhabilitation de la chair, George se met aujourd'hui à faire de la morale chrétienne, et à prêcher les charmes de la vie ascétique.

Dieu fit du repentir la vertu des mortels. Ce nouveau thème de Mme. Dudevent ne sera pas certes du goût de tout le monde; mais cependant, à la rigueur, nous l'aimons mieux que l'autre. Puis le talent de l'écrivain s'est élevé dans la voie nouvelle où il est entré. Nous publions aujourd'hui en feuilleton sous le titre des Trois Soeurs Lombardes, un des sermons de Mme. Dudevent. La beauté du style le dispute ici à l'intérêt dramatique. Depuis J. J. Rousseau et son élève Bernardin de St. Pierre, on n'a point tracé une peinture plus fraîche, ou n'a rien écrit de plus pur, de plus harmonieux.

On se plaint de la multiplicité des soirées musicales. Nous remarquons cependant que les concerts sont bien plus nombreux encore à Bruxelles: dans une période de huit ou dix jours, les heureux habitants de la capitale auront entendu entre autres, les élèves de leur Conservatoire; M. Dehennes et Mme. Belleville, pianistes très-distingués; Baillot, le célèbre violon; Mme. Stols; Mme. Manelli; M. Zari di Ferranti; et ils attendent Thalberg, le prince des pianistes. En présence de pareils talents, il n'y a plus moyen de dire: Concert, que me veux-tu?

On vient de jouer au Théâtre du Grand-Opéra de Paris, un opéra en cinq actes, intitulé Stradella, de M. Niedermeyer. Il a obtenu beaucoup de succès. Nous ferons connaître l'opinion des journaux français sur cette œuvre remarquable.

Nous avons annoncé que nous avions la certitude que le concert qui sera donné demain au bénéfice de la veuve Massart réunira une nombreuse assemblée. Voici la note qu'on nous communique à ce sujet.

Voici un fait bien honorable pour la société de Ste. Cécile, société musicale de cette ville; à la dernière réunion, dimanche dernier, plusieurs membres de la société se sont chargés d'une liste de souscription au concert de la veuve Massart. En un instant elle a été couverte de plus de 70 signatures. Nous publions plus loin le programme de la soirée.

La représentation au bénéfice de Mme. St. Ange n'avait point attiré autant de monde que nous l'aurions désiré, et que devait le faire présumer le talent de la bénéficiaire et l'intérêt que lui porte notre public. Après l'air de Grace que notre prima donna a chanté avec beaucoup de passion, deux couronnes sont tombées aux pieds de la cantatrice; cette marque de faveur a été vivement applaudie par l'assemblée.

Le changement qui s'est opéré depuis le mois dernier dans la propriété et dans la rédaction du Journal de Paris, occupe beaucoup l'attention publique. La nouvelle rédaction de ce journal est dirigée par MM. Henri Fonfrède et Jules Lechevalier. Le prix d'abonnement est fixé à 40 fr. par an.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE. Aujourd'hui mardi 7 mars 1837. — Le MARIAGE DE RAISON, vaudeville en deux acte. — Le CAPITAINE ROLAND, vaudeville. — Le CHALET, opéra.

Vendredi 10 mars, première représentation de LA JUIVE, grand opéra, orné de 4 décors nouveaux. MM. les titulaires sont priés de faire retirer leurs coupons mercredi 8 avant 11.

ETAT-CIVIL DU 5 MARS. Décès: 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Jh. Meufville, âgé de 76 ans, fondeur d'étain, faubourg Sainte Marguerite, époux en secondes nocces de Catherine Josephé Hody. — Dieudonné Antoine, âgé de 57 ans, jardinier, rue d'Avroy, époux de Thérèse Paquet. — Marie Elisabeth Tomelier, âgée de 88 ans, tricoteuse, rue de Vert-Bois, veuve de Joseph Linguet. — Marie Josephé Lirt, âgée de 62 ans, sans profession, rue Table de Pierres, veuve de Nicolas Gri.

ajouté au bas de ma réponse à mylord en peu de mots, que je m'en allais et ne reviendrais que lorsqu'il aurait lui-même quitté le pays. J'ajoutai que je croyais trop à son honneur pour craindre qu'il laissât ainsi égarer long temps une pauvre fille sans asile, égarée de sa maison et de ses parents. J'espère qu'il ne me fera pas attendre son départ, et que vous viendrez me chercher, mon cher oncle, aussitôt qu'il se sera mis en route.

Mais, mon oncle, ne pensez pas que le sacrifice soit au-dessus de mes forces, et que votre tendresse trop indulgente ne vous porte pas encore cette fois à me faire revenir de ma détermination. Au nom du ciel, si vous m'aimez, si vous m'estimez, si vous croyez que mon espoir n'est pas de ce monde, et que je suis digne d'aspirer à la gloire de Dieu, ne coniez pas un mot de ceci à mes sœurs, elles viendraient se jeter à mes pieds, et sans me lâcher, elles rendraient mon effort plus difficile. Ecoutez, mon bon oncle, mon cher confesseur, je ne sais ce que je fais de suite, mais je peux souffrir à présent que j'ai passé une nuit en prière.

Le caractère de l'écriture indiquait une interruption et une main plus fermée.

Ecoutez, mon oncle, ne me grondez pas. Vous m'avez fait promettre de ne jamais prononcer un mot quelconque à notre Seigneur, ou à la Vierge, ou aux saints, sans vous consulter à l'avance. Eh bien, pardonnez-moi, j'ai vu que vous étiez plus faible que moi-même, et je viens de m'engager, au lever du soleil, par un vœu révoquable, à rester dans le célibat. Je n'ai pas agi à la légère, je vous en réponds, j'ai prié l'Esprit-Saint de m'éclairer. J'ai pris mon temps l'étoile du matin brillait, et la nuit était encore noire. Je me suis dit: je méditerai jusqu'à ce que la clarté du jour ait effacé cette étoile. Et je me suis mise à genoux devant ma fenêtre en face de l'orient, qui est la figure de l'avenue du fils de l'homme sur la terre. J'ai senti que la grâce descendait en

moi. Oui, je l'ai senti; car à mesure que la fraîcheur du ma in soulagait mes membres rompus, je sentais comme une brise du ciel qui soulageait mon cœur. Et à mesure que l'étoile passait, la flamme de mon coupable amour s'affaiblissait. Et à mesure que l'orient s'embrasait, mon espérance et ma foi se ranimaient. Enfin, quand le premier bord du soleil a dépassé la ligne du jardin, j'ai été saisie comme d'une extase, j'ai cru voir la face du Sauveur rayonner dans ce globe de feu, mon cœur s'est brossé en sanglots de bonheur, et je me suis levée par un mouvement involontaire, en tendant les bras vers lui et en m'écriant: Je ture.

Tout est dit, mon oncle, il ne faut plus me parler de mariage; depuis un quart d'heure, je me sens si joyeuse que je vois bien que j'ai pris le bon parti et que j'ai accompli sa volonté de Dieu. Que ni vous, ni mes sœurs ne m'en fassiez un mérite. Vous n'existeriez pas, que je prendrais encore le parti de conserver à Dieu cette ame libre qui, jusqu'ici, n'a adoré que lui et qui n'a jamais trouvé ni souffrance, ni inconvénient, ni effroi dans cet amour.

Maintenant je pars pour Brescia. Je descendrai chez notre cousine l'aveugle. Je lui dirai que c'est vous qui m'avez achetée avant la vente d'antel, et je vous attends, cher oncle. A bientôt j'espère.

Lorsque Giulia et Luigina, les deux autres sœurs, connurent cette lettre, elles voulurent courir se jeter dans les bras d'Arpalice, mais le curé, qui avait épié, pour la leur communiquer, l'heure à laquelle Arpalice cultivait ses fleurs, les pria, au contraire, de ne point lui en parler. Redoublez de tendresse et de soins pour elle, rendez-la plus heureuse encore que vous ne faites, s'il est possible. Aimez-la, estimez-la davantage si vous pouvez, laissez-lui de temps en temps entendre, dans les occasions délicates, que vous savez de quelles hautes vertus elle est capable, mais promettez-moi de ne jamais entrer en explication sur ce sujet. Elles le promirent et furent fidèles

à leur engagement. Et quand je demandai au curé, qui me racontait ces détails, pourquoi il avait exigé si expressément ce silence. Voyez, dit-il en souriant; tout acte sublime a une explication naturelle, et l'explication naturelle n'empêche pas l'acte d'être sublime. Il y a dans Arpalice un immense, un vénérable orgueil, si je puis m'exprimer ainsi. Un même temps, il y a tant de foi et de droiture; quelle regardé son sacrifice comme la dernière chose du monde, tandis que les hésitations, son entraînement vers ce jeune homme, et les regrets qu'elle a étouffés depuis, lui apparaissent comme des faiblesses dont elle rougit; et je sais, moi qui connais tous les replis de son cœur, qu'en voyant la grandeur de son courage, ses sœurs fusent beaucoup plus humiliées que flattées. Et puis, qui sait si, en lâchant la bride à ces conversations dangereuses, la tête des deux autres ne se fit par un élan de quelque vaine curiosité? Qui sait si l'amour d'Arpalice ne fut pas sorti de ses cendres? Tout le monde se trouve bien de cet arrangement. J'ai voulu dire à Giulia et Luigina ce qu'elle devaient de reconnaissance et d'admiration à leur sœur. Ne parle dire, comme la récompense de ce réajouement d'amour qui lui était dû, comme la reconnaissance de sa grande action. Mais ces sortes de tragédies doivent se jouer dans le plus profond mystère de la conscience et n'avoir pour spectateur que Dieu.

Au reste, ajouta-t-il, mes nièces sont restées unies par une invincible tendresse. Le presbytère n'a rien perdu de sa propriété, ni le jardin de son éclat. Arpalice est plus fraîche que jamais, comme vous voyez; on chante toujours, on vit toujours comme devant; on lit toujours l'imitation; on prie avec ferveur, et Dieu bénit les cœurs simples. Si une personne chez nous est plus sereine et plus contentée de son sort que les autres, c'est certainement Arpalice.

GEORGE SAND.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 4 MARS

Naissances : 3 garçons, 3 filles.
Décès : 2 garçons, 5 hommes, 3 femmes, savoir : F. Bertrand, âgé de 83 ans, scieur de long, faubourg St. Léonard, époux de M. A. Libert. — A. Cavet, âgé de 81 ans, sacristain, rue de Syréne, célibataire. — L. M. J. Cornet, âgé de 69 ans, menuisier, rue à la Goffe, époux de M. J. Lami. — H. Hanquet, âgé de 67 ans, journalier, rue des Eco-liers, époux de J. Wathieu. — B. J. Dumont, âgé de 64 ans, fabricant, rue sur Meuse, époux de A. C. Jonniaux. — M. C. Deschamps, âgé de 69 ans, marchande, rue Degrés de St Pierre, épouse de H. E. Thonart. — C. Gillon, âgée de 41 ans, sans profession, rue Saucy. — C. Stendic, âgée de 41 ans, journalière, rue des Ecoilers.

ANNONCES.

SARCELLES et CANARDS SAUVAGES, au *Morlane*, rue du Stockis. 428

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

POISSONS de MER très frais, au *Morlane*, rue du Stockis.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES, HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

ON DEMANDE

POUR RIO-JANEIRO

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes. S'adresser à Hoeheporte, n° 790. 53

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur

UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

VENTE CONSIDERABLE

CHÊNES ET HÊTRES.

Le 20 Mars 1837, à 10 heures du matin, au pied des arbres, M. Louis Winand, propriétaire à ANDENNES, fera vendre à l'enchère,

A LA RECETTE DU NOTAIRE LOUMAYE :

105 MARCHÉS

CHÊNES ET HÊTRES,

Au nombre desquels il y a des chènes de trois à quatre pieds de diamètre, bois de construction, pour la belle menuiserie et propres au charonnage, et d'une élévation extraordinaire, croissant dans son bois de Roupiamont, commune de Ben Ahin, à un quart de lieue de la Meuse, entre Gives et Ben, rive droite.

Les marchés étant formés, les amateurs peuvent les visiter : le sieur Penasse, garde à Solier, où des listes sont déposées, est chargé d'indiquer les marchés. A LONG CRÉDIT.

VENTE

D'UN BEAU

MOBILIER DE FERME.

MARDI et MERCREDI 14 et 15 Mars, à dix heures, M. Louis COUNACHAMPS, cessant l'exploitation de la ferme de Colonster près de Tilly, y fera vendre publiquement,

A LA RECETTE DE M^e HOUBAER, NOTAIRE A SERAING,

TOUT LE MOBILIER

QUI LA GARNIT, Consistant en SIX BONS CHEVAUX, 26 BELLES VACHES et génisses, 5 TAUREAUX de 1, 2 et 3 ans, DEUX BŒUFS gras, 3 Truies pleines ou avec leurs petits, 14 Nourrins, 1 Verrat et 1 Cochon gras, TROIS CHARENTES, deux Tomberaux, Rouleaux, Charrues et autres attraits de labour, les effets mobiliers tels que hautes et basses garde-robes, horloges, armoires, formes de lit, cuivres étains et autres objets Mobiliers, dont le détail serait trop long. A CRÉDIT. 419

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Jusqu'inclus le 16 Mars 1837, il pourra être fait partout personne solvable, UNE SURENCHÈRE D'UN 20^e,

SUR LE PRIX

DE DEUX MAISONS,

SISES A LIEGE,

FAUBOURG ST. MARGUERITE, n° 301 ET 302,

adjugées provisoirement moyennant frs. 4900

Ces maisons rapportent ensemble un loyer annuel de 420 frs. S'adresser à M. KEPENNE, notaire à Liège, rue St. Hubert. 418

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE CRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, d'uite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DEPOTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSSENT.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR

CHAUMONNOT.

UNE MEDAILLE D'OR,

A été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, la grippe, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac, et les palpitations du cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 la 1/2 bout. Dépôts chez MM. Decat, n° 9 rue des Pierres, à Bruxelles, Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanmiert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaère, à Courtrai, tous pharmaciens. 597

PILULES ECOSSAISES

D'ANDERSON,

AUTORISÉES PAR S. M. BRITANNIQUE,

CONNUES DEPUIS PLUS DE CENT ANS, CONTRE LES MALADIES LES PLUS DANGEREUSES.

Ces pilules, dont l'efficacité est reconnue généralement partout, restaurent et fortifient l'estomac, donnent de l'appétit, purgent la bile et les glaires, dissipent l'acreté des humeurs, fondent les obstructions, guérissent les étourdissements et les migraines et font disparaître toutes les douleurs du bas ventre; enfin elles purgent doucement, sans causer ni douleurs ni tranchées; tiennent les vers, rendent facile la digestion, n'empêchent pas de vaquer à ses affaires habituelles et peuvent être prises dans toutes saisons et à toutes les époques de la journée, sans jamais incommoder.

Prix : 1 fr. 60 cent. la boîte avec une instruction plus détaillée.

Au dépôt chez M. DAVREUX, pharmacien, place du Marché, n. 9, à Liège, où l'on trouve aussi les PASTILLES pectorales au baume de Tolu, de HAYWARD.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Qui sera donné le mercredi 8 mars 1837,

Par les Artistes de l'orchestre, au bénéfice de Madame veuve Lambert MASSART, ex second maître de musique du théâtre, qui vient de mourir en laissant cinq enfants en bas âge.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture de Guillaume Tell, par Rossini.
2. Air varié pour le trombone, exécuté par M. Daloz.
3. Air du Maître de Chapelle, chanté par M^{me} amateur.
4. Premier Concerto pour la clarinette, composé par Bernard Crusell, exécuté par M. Lhoest, premier prix du Conservatoire.
5. Chœur d'Eurianthe, par Weber, chanté par MM^{mes} amateurs.
6. Duo du Pré-aux-Clercs pour piano et violon, exécuté par M. Ledent et Albert Seigne.

DEUXIÈME PARTIE.

7. Ouverture et Marche Triomphale, par Ries.
8. Cinquième air varié pour le violon, par de Bériot, exécuté par Albert Seigne.
9. Romances chantées par M. V..., amateur.
10. Fantaisie pour la flûte, composée et exécutée par M. L. Christophe.
11. Chœur de Crociati, par Meyerbeer, chanté par MM^{mes} amateurs.

On peut souscrire chez M. LIBERT, faubourg St-Léonard n° 49, et chez M. MONARD, rue des Célestines, ainsi que chez le Concierge de la Société d'Emulation.

Prix de la souscription : 2 frs. pour les cartes de cavaliers, et un franc pour les cartes de dames. Le billet à l'entrée se payera 3 frs.

VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les contribuables que les rôles de la contribution foncière pour l'exercice de 1837 sont rendus exécutoires et remis aux receveurs des contributions pour en opérer le recouvrement. Liège, le 3 mars 1837.

Le président, Louis Jamme.
 Par le collège, le secrétaire, Demany.

AVIS. — ARPENTEURS.

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur, que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel du gouvernement, rue Agimout, à Liège, le 14 avril prochain, à dix heures du matin. Liège, le 2 mars 1837.

Baron VANDENSTEEN.

BOURSES.

LONDRES, LE 3 MARS.

3 ^o consolidés	90 0/0	Espagne. Cortés.	25 7/8
Bel. em. 1832 C.D.	102 1/2	Dillérées.	11 1/4
Holl. Dette active.	53 0/0	Passives.	7 1/4
Portugais, 5 p. c.	48 1/2	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c.	32 0/0	Brsil. Emp. 1834.	86 0/0

ANVERS, LE 6 MARS.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/4
Det. différ.	44 1/4	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp. de 48 mill.	100 1/2	à An. 1834.	100 7/8
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
de fl. 250.	426 0/0	Amst., c. jours.	114 op av.
de fl. 500.	677	Rotterdam, Idem.	114 op av.
Polac. Lots fl. 300.	117 0/0	Paris, Idem.	118 1/2 p.
de fl. 600.	138 0/0	Act. C. Sam. et O.	314 op p.
BRÉSIL. E. à L. 1834.	85 1/4	Lond. pr. Estr. c. j.	40 1/2
ESPAG. Emp. 1834.	24 3/8	Ham. pr. 40 HB. c. j.	39 1/2
D. diff. 1834.	0 0/0	Idem. pr. 20 HB. c. j.	35 1/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 op p.
Dette différ.	8 5/8		

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 6 MARS 1837.

Par suite de la baisse à Londres du 3 courant : les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 24 1/4 1/8 et reste 24 1/4 et argent.

Primes à un mois 25 3/4 dont 1 p. c. et argent. On a fait peu d'affaires.

La bourse de Londres du 4 courant est sans variation.

BRUXELLES, LE 6 MARS.

COURS		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 1/2	Act. Société Gén.	736 0/0
Fin cour.	100 1/2	Act. de la S. de C.	134 1/4
Pr. 4 m. d. l.	000 0/0	Act. la B. de B.	136 0/0
836, 4 1/2.	92 3/4	Act. C. Sam. et O.	106 0/0
Fin cour.	92 3/4	Act. des Hauts-F.	155 0/0
pr. 1 m. d. l.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	132 1/2
Dette active 2 1/2.	52 0/0	Act. Banq. Junc.	100 1/2
E. de la ville 1832	99 1/8	Act. Ch. H. et W.	99 1/2
Dette active hoil	52 3/4	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0
Rente domaniale	97 1/4	Act. Entr. Indust.	123 0/0
BRÉSIL 1834.	85 0/0	Act. Ch. Lev du F.	106 1/2
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. S. d'Ongrée.	000 0/0
ROME. 1832.	101 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet	92 1/4	Act. Che. de fer.	00 0/0
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venne.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	24 1/4	Act. S. St. Léona.	000 0/0
Fin cour.	24 0/0	Act. S. Chateli.	144 0/0
gros. pièces	00 0/0	Act. S. Verreries.	140 0/0
pr. 4 m. d. l.	26 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0
différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	118 0/0
anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	110 0/0
dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	116 0/0
		Act. des Brasseries.	000 0/0
		Act. Librairie H.	000 0/0
		Act. Typogr. W.	00 0/0
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		Act. Fabr. de fer.	104 0/0
		Act. Mutual. ind.	109 1/4
		Act. C. de Bruges	000 0/0
		Act. H. F. Monc.	114 0/0

CHANGES.

AMST. ct. jours.	118
LOND. ct. jours.	12 2 1/2
PARIS. ct. jours.	pair

VIENNE, LE 24 FÉVRIER.

Métalliques, 105 0/0. — Actions de la Banque, 437 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 MARS.

Le koff hanovrien Harmony, venant de Hambourg, chargé d'avoine. — La gallasse belge Ville de Bruxelles, ven. de Liverpool, ch. de sel, café et coton. — Le bateau à vapeur anglais Ocean, ven. de Londres, ch. de coton, indigo et passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 6 MARS.

Café. — Aucune affaire marquante à rapporter aujourd'hui dans cette fête. Sucre brut. — 50 caisses Havane blond ont été appliquées à fr. 18 1/4 pavillon national.

On exposera aux enchères publiques le 14 courant 2,000 nattes Ma mille, plus ou moins avarié.

Cuir. — 1, 100 cuirs Buéno-Ayres ont obtenu 47 1/2 cents.

MARCHE DE LIEGE DU 6 MARS 1837.

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 15 6
Seigle vieux, id.	11 3

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.